

Règlement du concours :

Article 1 – organisateur et durée du jeu concours

STRATON AUTOMATION, dont le siège social est situé à Echirrolles dans l'Isère (France), organise un jeu concours dont les gagnants seront désignés par tirage au sort ensuivant les conditions définies ci-après.

Le jeu concours se déroulera du 1^{er} juin 2022 au 12 juillet 2022.

Article 2 – Conditions de participation au jeu-concours

2.1. le jeu-concours est gratuit sans obligation d'achat et ouvert à toute personne, résidant en France ou à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du jeu-concours.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement.

2.3. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Un seul lot pourra être délivré par participant si celui-ci est désigné gagnant par tirage au sort.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

Article 3 – Principe de jeu-concours / modalités de participation

Ce jeu déroule exclusivement sur le réseau social LinkedIn et sur le site web www.straton-plc.com. Chaque participant doit répondre aux conditions du jeu s'il veut avoir une chance de remporter le lot.

Article 4 – Désignation des gagnants

L'organisateur désignera par tirage au sort 10 gagnants, parmi l'ensemble des personnes ayant participé au jeu-concours et obtenue un score supérieur à 8/10 aux différentes questions. Un tirage au sort sera effectué le 19 juillet 2022.

Article 5 – Dotations

Les gagnants se verront attribués des goodies STRATON AUTOMATION :

- 1 tasse (News software Update) : 15€
- 1 boîte de bonbons à la menthe : 1.50€
- 1 Stylo : 1.70€

Article 6 – Remise des dotations et modalités d'utilisation des dotations

L'organisateur contactera uniquement par e-mail les gagnants tirés au sort et les informera des modalités à suivre pour recevoir leurs dotations. Aucun email ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre dans les deux semaines suivant l'envoi de courriel électronique, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fautive entraîne l'élimination immédiate du participant et l'acquisition du lot par l'Organisateur. La dotation est à utiliser pendant la période indiquée selon les modalités et conditions communiquées ultérieurement au gagnant. En outre, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer au(x) gagnant(s) la dotation remportée, et ce, quel qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer une dotation de valeur équivalente, ce que tout participant consent. L'envoi de la dotation se fera par envois postaux.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le Site et adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du jeu-concours STRATON AUTOMATION peut demander la communication de données personnelles à l'utilisateur, afin de valider la participation au concours et dans le but d'identifier les participants. Les données personnelles serviront également à l'envoi de la dotation.

Les données personnelles collectées sont traitées par STRATON AUTOMATION, en tant que responsable du traitement. Elles ne sont pas communiquées à des tiers et sont utilisées exclusivement par STRATON AUTOMATION dans le cadre du jeu-concours.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, dites « loi informatique et libertés », notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable à partir du 25 mai 2018), vous disposez d'un droit :

d'obtenir des informations sur les données personnelles collectées par STRATON AUTOMATION le concernant ;

d'accéder, de compléter, de rectifier, de corriger et de mettre à jour les données communiquées sur le site www.straton-plc.com ou lors de la participation au jeu-concours ;

de demander une limitation du traitement, dans les conditions prévues par la loi, d'exercer leur droit d'oubli en demandant la suspension permanente ou temporaire du traitement des données ou la liquidation des données dans le cas où elles seraient incomplètes, non actuelles, fausses ou retransmises en violation de la réglementation sur la protection des données (DPR) ;

de s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel et d'en demander la suppression.

Tout utilisateur qui souhaite exercer les droits mentionnés ci-dessus et obtenir des informations le concernant doit envoyer une demande à l'adresse électronique info@straton-plc.com ou à l'adresse postale : STRATON AUTOMATION, rue du Sextant, parc Sud Galaxie, 38130 Echirolles – France.